

# LIMOGES METROPOLE – BUDGET PRIMITIF 2022

## PRESENTATION SYNTHETIQUE

Les objectifs du budget 2022 ont été fixés lors du débat d'orientations budgétaires.

Il s'agit de donner à Limoges Métropole les moyens d'impulser le développement durable du territoire en augmentant sa capacité d'investissement conformément aux objectifs fixés par son projet de territoire. Les dépenses d'investissement du budget principal seront augmentées de 15 M€, et les budgets annexes porteront les projets importants en matière de transport, d'assainissement, d'eau et d'aménagement de zones d'activités.

Cette montée en puissance de l'investissement suppose une consolidation de la structure financière de Limoges Métropole. Il est donc proposé de porter le taux de foncier bâti à 2,2% et le versement mobilité à 1,54% (à compter du 01/07/2022). Limoges Métropole reste malgré tout, un territoire à fiscalité modérée avec des taux sensiblement inférieurs à ceux des collectivités de même strate.

### 1. LE POIDS FINANCIER DES DIFFERENTS BUDGETS

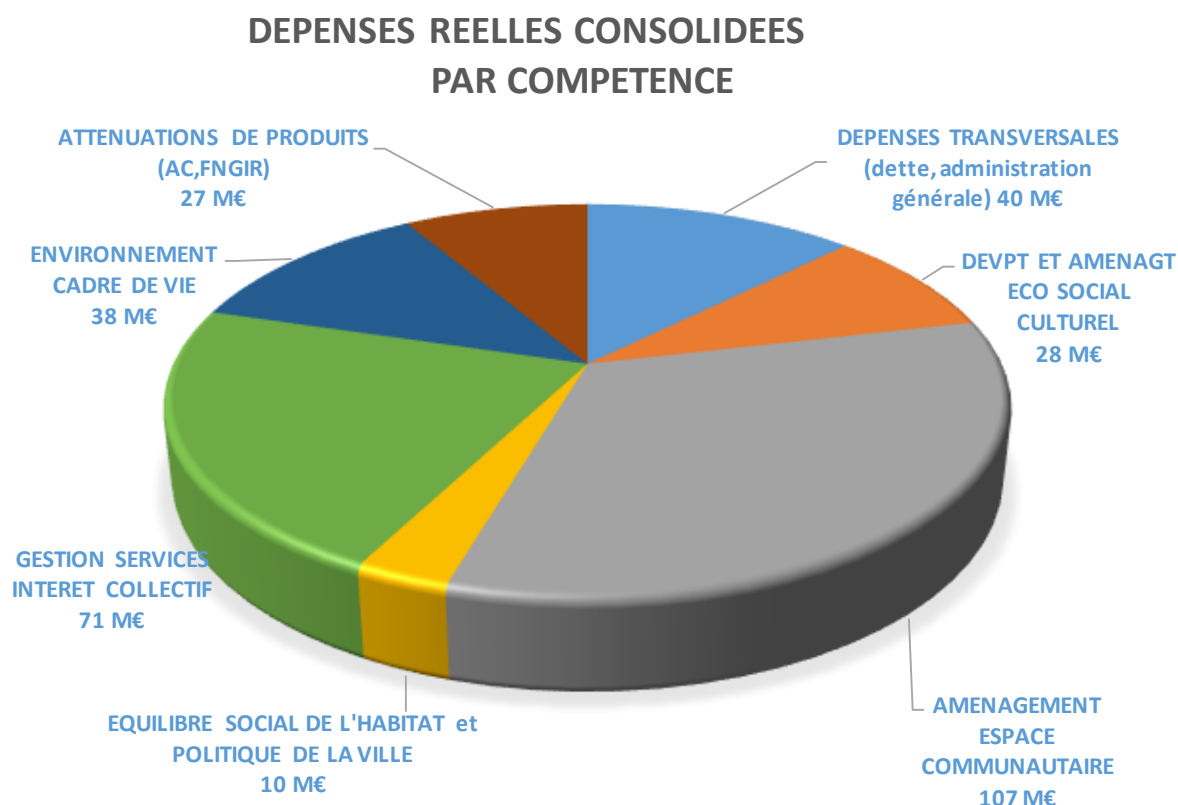
Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement mobilité, redevances assainissement et eau, prestations de tri des déchets, vente de terrains.

BUDGET 2022: DEPENSES REELLES (hors opérations d'ordre) CONSOLIDEES

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Budget Principal</b>	120 942 440 €	87 280 539 €	208 222 979 €
<b>Budget Annexe Transport Urbain</b>	32 636 855 €	19 893 326 €	52 530 181 €
<b>Budget Annexe Assainissement</b>	13 161 285 €	17 671 900 €	30 833 185 €
<b>Budget Annexe Eau</b>	13 621 830 €	7 947 500 €	21 569 330 €
<b>Budget Annexe Centre de Recyclage</b>	3 962 777 €	1 408 940 €	5 371 717 €
<b>Budgets annexes des parcs d'activités</b>	1 997 670 €	387 050 €	2 384 720 €
<b>TOTAL BP 2022</b>	<b>186 322 857 €</b>	<b>134 589 255 €</b>	<b>320 912 112 €</b>
<i>pour mémoire TOTAL BP 2021</i>	<i>180 499 277 €</i>	<i>126 875 586 €</i>	<i>307 374 863 €</i>

*N.B. les dépenses réelles d'investissement comprennent le remboursement du capital de la dette*

## 2. LE BUDGET CONSOLIDE PAR COMPETENCE



## 3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

Limoges Métropole a pour vocation d'assumer les investissements structurants du territoire communautaire. Au total près de 110 M€ de dépenses seront proposés cette année et inscrits dans les différents budgets de Limoges Métropole pour les compétences :

- Aménagement de l'espace communautaire : 49 M€. L'enveloppe annuelle de travaux de voirie s'établit à 17,7 M€, auxquels il faut ajouter les crédits inscrits pour les parcs en ouvrage, le diagnostic des cavités et des ouvrages d'art et les parkings de voirie. Le programme de rénovation urbaine est un engagement de l'ordre de 67 M€ sur 10 ans, qui est déjà lancé pour les quartiers des Portes ferrées, du Val de l'Aurence sud et de Beaubreuil. Les déplacements urbains pèsent pour 1,1 M€ sur le budget principal et pour 16,1 M€ sur le budget des transports sur lequel sont inscrits les crédits nécessaires à la création de la liaison La Bastide/Puy Ponchet via une passerelle sur l'A20 (4,5 M€), les études pour le projet de bus à haut niveau de service (1,4 M€), l'acquisition d'un trolleybus articulé.
- Gestion des services d'intérêt collectif : 28,2 M€ concerne l'assainissement (16,6 M€ dont 9,7 M€ pour la modernisation de la station d'épuration principale), l'eau potable (6,6 M€), la gestion des eaux pluviales (2,4 M€), la création/extension des cimetières (1,8 M€) et la transition énergétique (0,8 M€).

- Le développement économique : 19,3 M€. La polarisation du territoire grâce à des zones d'activités attractives (5,4 M€) et la stratégie foncière (3,5 M€) sont les deux priorités de ce budget 2022. La mise en œuvre du programme « Territoire d'industrie » se poursuit (1,4 M€) ainsi que le soutien aux entreprises (3 M€).
- Environnement et cadre de vie : 5,1 M€.
  - 2,5 M€ pour les déchets et 1,2 M€ pour la centrale énergie déchets
  - 632 k€ pour l'aménagement des eaux et la préservation des espaces naturels
  - 672 k€ pour le centre de recyclage
- L'équilibre social de l'habitat : 4,5 M€. La création d'un nouveau programme de centralité est une proposition forte de ce budget 2022 (2,5M€). Les aides à la production de logements sociaux, à la rénovation du bâti ancien ainsi que l'accueil et le logement des gens du voyage se poursuivent.
- La politique de la ville : 582 k€ concerne les locaux de la mission locale.

## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET DOTATIONS

( compris les investissements comptabilisés en stock sur les lotissements d'activité)

<b>Investissement par compétences</b>	<b>109 517 305 €</b>
DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL	19 284 580 €
Budget Principal	17 348 580 €
Budgets Annexes des parcs d'activités économiques ( y compris stock)	1 936 000 €
AMENAGEMENT DE L' ESP ACE COMMUNAUTAIRE	48 986 836 €
Budget Principal	32 913 510 €
Budget Annexe Transport Urbain	16 073 326 €
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	4 470 649 €
POLITIQUE DE LA VILLE	581 600 €
GESTION DES SERVICES D'INTERET COLLECTIF	28 244 400 €
Budget Principal	5 003 400 €
Budget Annexe Eau	6 577 500 €
Budget Annexe Assainissement	16 663 500 €
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	5 148 240 €
Budget Principal	4 476 300 €
Budget Annexe Centre de Recyclage	671 940 €
DEPENSES TRANSVERSALES ( administration générale )	2 801 000 €

#### 4. LA FISCALITE

Dans le cadre du financement du projet de territoire, il est proposé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2022. Ce taux pourrait être porté à 2,2 % (1% en 2021), les autres taux restants stables. Limoges Métropole demeure un territoire à fiscalité modérée comme en témoigne l'enquête annuelle du cabinet SFL.

	Taux Limoges Métropole 2022	Taux moyen 2021*
CFE	26,40 %	29,83 %
Foncier bâti	2,2 %	3,61 %
Foncier non bâti	3,46 %	5,12 %
TEOM (ville centre)	6,12%	9,13%

Source : FSL « taux de fiscalité 2021 des grandes collectivités »

\*villes de métropole hors Paris

La communauté urbaine ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales, elle ne bénéficie plus que des recettes de la TH sur les résidences secondaires. La perte du produit des résidences principales et des allocations compensatrices associées est compensée par un reversement d'une fraction de la TVA nationale.

Le versement mobilité est une taxe assise sur la masse salariale des employeurs publics ou privés de 11 salariés et plus, qui constitue la première source de financement des transports en commun. La poursuite de la modernisation du réseau de transports urbains passe par l'augmentation du taux de versement mobilité qu'il sera proposé de fixer à 1,54% à compter du 01/07/2022. Ce taux reste néanmoins inférieur à la moyenne puisque la majorité des collectivités comparables affiche des taux de 1,80 % voire 2%.

Après une hausse en 2021, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont maintenus pour 2022 : le taux est fixé à 6,12% pour la zone Limoges et 8,58% pour la zone « autres communes », soit un taux moyen pondéré de 6,89%. La moyenne des collectivités de la strate s'élevait à 9,13% en 2021.

#### 5. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Pour rendre possible le renforcement des dépenses d'investissement, il est indispensable d'augmenter la capacité d'autofinancement du budget principal.

Mouvements réels, en €	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Produits réels de fonctionnement	130 406 036	132 421 100	133 561 325	140 848 473
Charges réelles de fonctionnement	113 308 155	114 671 255	117 561 912	120 942 440
<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>17 097 881</b>	<b>17 749 845</b>	<b>15 999 413</b>	<b>19 906 033</b>
Travaux en régie	1 800 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVIS.</b>	<b>18 897 881</b>	<b>19 349 845</b>	<b>17 599 413</b>	<b>21 506 033</b>

Le niveau de la capacité d'autofinancement prévisionnelle proposé pour ce budget 2022 s'élève ainsi à 21,5 M€, en augmentation de 3,9 M€ par rapport au budget primitif 2021.

## 6. LA DETTE

La dette totale de Limoges Métropole s'élèvera à 206 M€ au 31/12/2021, dont 136 M€ pour le budget principal.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) du budget principal approchera 6 ans, un niveau satisfaisant éloigné du seuil d'alerte fixé par la loi à 12 ans.

	CRD au 31/12/2020 (A)	nouvelle dette prévisionnelle (B)	amortissement 2021 (C)	Variation prévisionnelle sur 2021 (D=B-C)	CRD prévisionnel au 31/12/2021 (A+D)
Budget Principal (hors CEDLM)	130 524 690,71 €	16 000 000,00 €	13 312 456,49 €	2 687 543,51 €	133 212 234,22 €
Centrale Energie Déchets	3 028 504,11 €	0,00 €	937 594,97 €	-937 594,97 €	2 090 909,14 €
Dette récupérable	955 708,00 €	0,00 €	288 951,00 €	-288 951,00 €	666 757,00 €
<b>Total Budget Principal</b>	<b>134 508 902,82 €</b>	<b>16 000 000,00 €</b>	<b>14 539 002,46 €</b>	<b>1 460 997,54 €</b>	<b>135 969 900,36 €</b>
Transports Urbains	28 755 025,71 €	5 000 000,00 €	3 486 284,04 €	1 513 715,96 €	30 268 741,67 €
Eau	16 193 255,98 €	0,00 €	1 382 615,70 €	-1 382 615,70 €	14 810 640,28 €
Assainissement	12 174 117,04 €	1 519 871,37 €	1 053 066,31 €	466 805,06 €	12 640 922,10 €
Centre de Recyclage	6 476 666,50 €	980 000,00 €	636 666,68 €	343 333,32 €	6 819 999,82 €
Lotissements d'Activités Eco	551 080,89 €	0,00 €	159 409,74 €	-159 409,74 €	391 671,15 €
Parc d'Activités Grande Pièce	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
OCEALIM	588 000,00 €	0,00 €	112 000,00 €	-112 000,00 €	476 000,00 €
<b>Total des Budgets Annexes</b>	<b>69 738 146,12 €</b>	<b>12 499 871,37 €</b>	<b>11 830 042,47 €</b>	<b>669 828,90 €</b>	<b>70 407 975,02 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>204 247 048,94 €</b>	<b>28 499 871,37 €</b>	<b>26 369 044,93 €</b>	<b>2 130 826,44 €</b>	<b>206 377 875,38 €</b>